

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**N° 2024/325/AR/8.3**

Le Maire de la Commune de EU,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,  
Vu le Code de la Route,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Considérant la demande de l'association Le Murmure du Son d'organiser le Festival « Le Murmure du Son » le 12 et 13 juillet 2024 à Eu.  
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

**ARRETE**

**Cet arrêté annule et remplace celui du 30/11/2023 N°2023/462/AR/8.3**

**Article 1er :** Du Lundi 8 juillet 2024 – 8 h00  
Au Lundi 15 juillet 2024 - 17h00  
Le stationnement et la circulation seront interdits place Isabelle d'Orléans, place Saint Laurent O'Toole et place Guillaume Le Conquérant (devant la collégiale), afin d'y installer des podiums et des chalets.

**Article 2 :** Du Vendredi 5 juillet 2024 – 13h00 (après le marché hebdomadaire)  
Au Lundi 15 juillet 2024– 17 h00  
Le stationnement seront interdits place Saint Laurent O'Toole et place Guillaume Le Conquérant (devant la Collégiale), afin d'y installer des chapiteaux et des chalets.

.../...



**Article 3 :** Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux et d'une signalisation réglementaire à la charge et sous la responsabilité de l'organisateur.

**Article 4 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le trois juillet deux mil vingt-quatre.

M. Michel BARBIER  
Le Maire de la Ville d'Eu

